

■ **Fondation Pierre Aubert**, à Vevey, CH-550-0168797-3, assurer la conservation et la pérennité de l'oeuvre du graveur et peintre vaudois Pierre Aubert (FOSC du 04.02.2009, p. 21/4862292). Selon décision de l'autorité de surveillance du 16 février 2009, la fondation est dispensée de désigner un organe de révision, conformément à l'article 83a, al. 4, CC. Commune de Romainmôtier-Envy n'est plus organe de révision.
Registre journalier no 6151 du 24.04.2009
(04997086 / CH-550.0.168.797-3)